

**WHA3.58 Comité d'experts de la Peste : Rapport sur sa première session**

La Troisième Assemblée Mondiale de la Santé

1. PREND ACTE du rapport du Comité d'experts de la Peste sur sa première session ;<sup>67</sup>
2. REMERCIE le comité du travail qu'il a accompli, et
3. PRIE le Conseil Exécutif et le Directeur général de tenir compte, lors de l'exécution du programme, des recommandations que contient le rapport, pour autant qu'elles soient applicables.

*(Septième rapport de la Commission du Programme,  
adopté à la septième séance plénière, 25 mai 1950)*  
[A3/R/117]